

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2025_485

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT EXÉCUTION D'OFFICE DES TRAVAUX D'ÉLAGAGE
MONTÉE DE BADIN**

Le maire de Givors,

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales disposant que le Maire, au titre de ses pouvoirs de police municipale, doit assurer la sécurité publique ;

Vu l'article L2212-4 du Code général des collectivités territoriales disposant qu'en cas de danger grave ou imminent, le Maire prescrit des mesures de sûreté exigées par les circonstances ;

Vu l'arrêté AR2025_459 du 4 août 2025 interdisant la circulation montée de Badin à Givors jusqu'à nouvel ordre, sauf aux riverains, véhicules de collecte, de sécurité et de police ;

Considérant que des arbres, situés sur une parcelle de propriété privée section BD numéro 223 et situés le long d'une voie publique communale intitulée Montée de Badin à Givors, ne sont pas entretenus et que des branches empiètent dangereusement sur ladite voie publique,

Considérant que, conformément au rapport GE/2025/0001895237 dressé par la Police Nationale, un accident est survenu le 1^{er} juin 2025 montée de Badin à Givors, causé par la chute d'une branche d'arbre située sur ladite parcelle sur un véhicule en circulation ;

Considérant que cet accident a été d'une particulière gravité, la branche ayant déformé le toit, brisé et traversé le pare-brise et s'étant encastrée dans le tableau de bord,

Considérant que, conformément au rapport N° 202500 0039 dressé en date du 21 août 2025, la police municipale a constaté la dangerosité du site et la chute de branche imminente du fait de l'absence d'entretien de ces arbres,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, des habitants ayant signalé aux services municipaux que de nouvelles branches étaient tombées sur cette voie à la fin du mois de juillet,

Considérant que, par mesure d'urgence, cette voie a été fermée à la circulation le 4 août 2025 jusqu'à nouvel ordre, sauf aux riverains, véhicule de collecte, de sécurité et de police,

Considérant le danger est grave et imminent, le risque de chute de branches pouvant d'autant plus augmenter en raison de l'évolution des conditions météorologiques, les prévisions Météo-France annonçant des épisodes de pluie et des rafales pouvant aller jusqu'à 40/45 km/h les prochains jours,

Considérant que, malgré plusieurs recherches, le propriétaire de la parcelle dont l'entretien n'est pas assuré reste introuvable, injoignable et que le Maire n'est pas en mesure de le contacter pour faire respecter l'obligation d'entretien qui lui incombe,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé d'office, en lieu et place du propriétaire de la parcelle section BD numéro 223 avoisinant la Montée de Badin à Givors, à la réalisation des travaux nécessaires pour faire cesser le risque de chute de branches sur la voie publique. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Fayolle, les 27 et 28 août 2025.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- ampliation du présent arrêté au préfet du Rhône.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 25 août 2025,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :



RAPPORT N° 202500 0039

Objet : montée de badin

Identité du responsable :

Nom :
Prénoms :
Domicile :

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250825-AR2025_485-AR

S²LOW

RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un du mois d'août

Nous soussigné(s), Brigadier CROSARA Baptiste
Brigadier-Chef Principal MAGNE Florence

Agents de Police Judiciaire Adjoints,
Agréés et assermentés, en fonction à la Police Municipale de
GIVORS

Agissant en tenue de service, conformément aux ordres reçus de
notre hiérarchie,

Vu les articles 21 et 21-2 du Code de Procédure Pénale,

Vu les articles L.511-1 à L.515-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vingt et un août deux mille vingt-cinq à quinze heures et trente
minutes

Sur instruction hiérarchique nous rendons montée de badin afin de
constater la dangerosité de la route.

Cette dernière est interdite à la circulation par arrêté depuis le 01er
août 2025 en attente d'élagage.

Constatons qu'une partie importante de la montée doit être élaguée.

Des branches et des arbres ont poussés sur les lignes téléphoniques
et électriques et certains arbres semblent fragiles et pourraient tomber
sur la route au prochain coup de vent.

Fait et clos à Givors 69700

Le 21 août 2025

Les Agents de Police Judiciaire Adjoints



Photo N°2 - <Nouvelle photo>





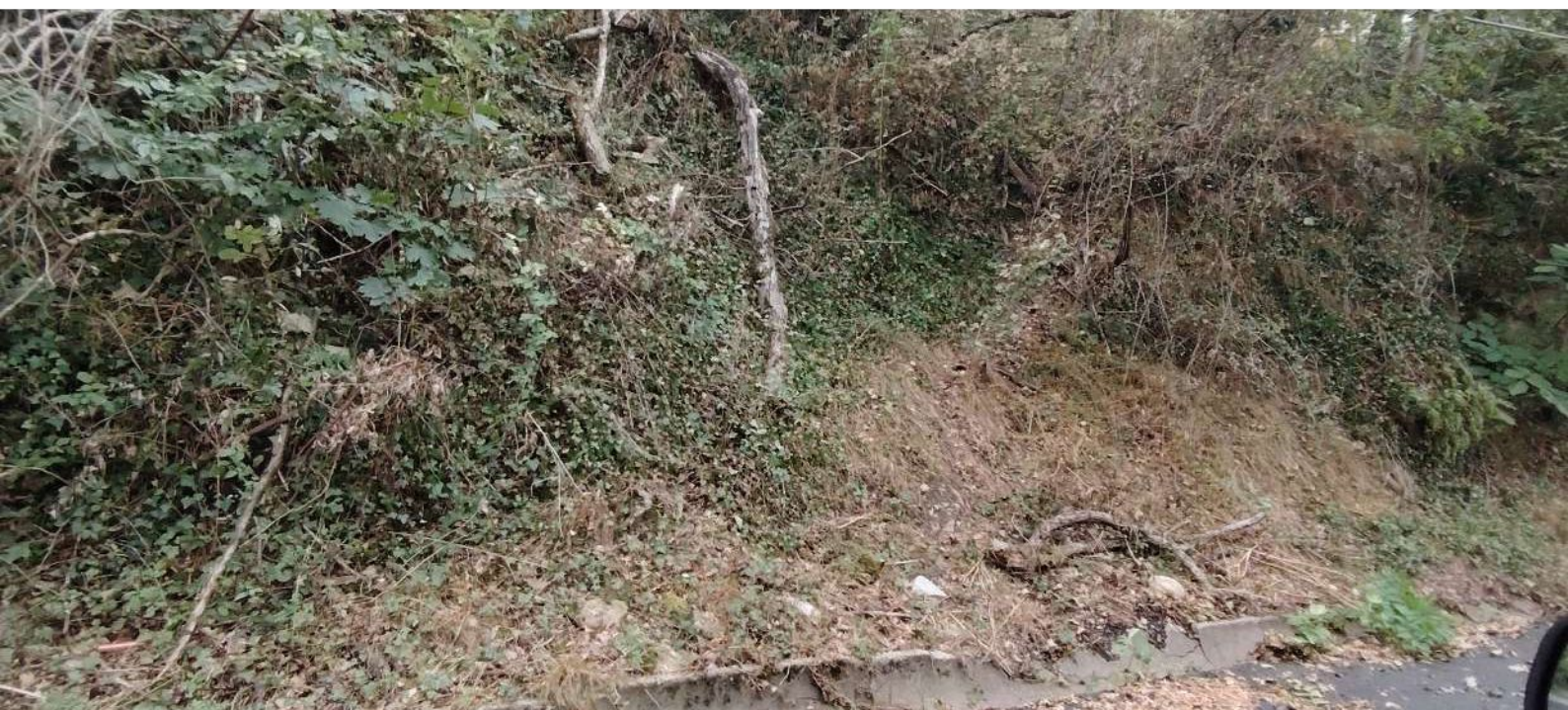
Photo N°4 - <Nouvelle photo>



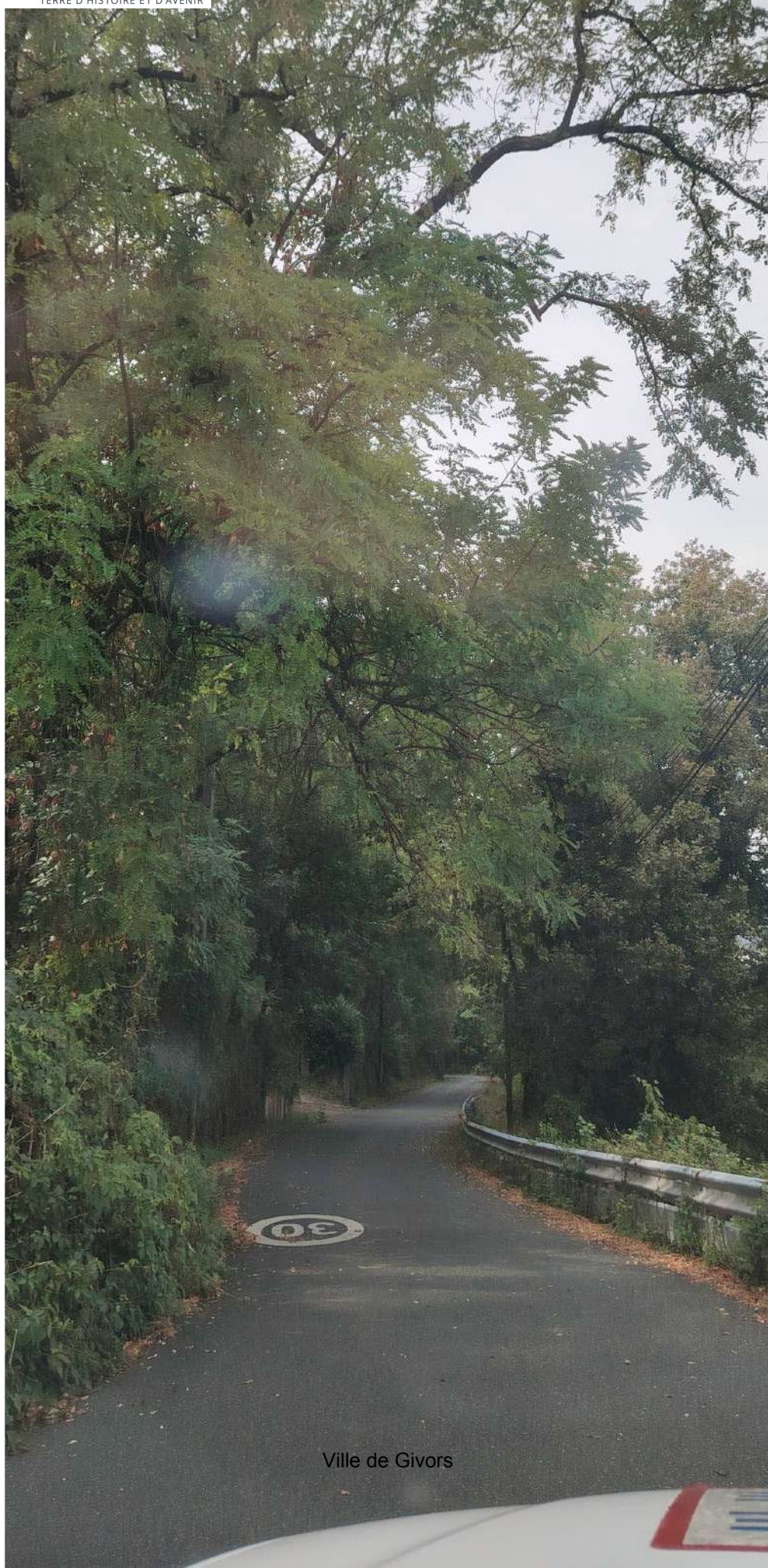


Photo N°6 - <Nouvelle photo>

















Événement GROUPE 2 GE/2025/0001895237

Créée le : Dimanche 1er juin 2025 à 16:53

Par : ARNAUD ROUX
BRIGADIER-CHEF CS PN

Service : DIPN69/CPN GIVORS/SLSP/UPS/BJ/G2

Informations générales

Statut de l'événement : Cloturé automatiquement

Motif de l'événement : Accidents matériels de la route (AVP)

Date et heure de connaissance des faits : Dimanche 1er juin 2025 à 16:30

Lieu d'intervention : Montée de Badin 69700 Givors

Origine de l'intervention : Appel 17 (ou 112)

Intervenants (1)

Intervenant principal | TV300A

DIPN69/CPN GIVORS/SLSP/UPS/BJ/G2

Matricule	Nom	Grade
0474405	ROUX ARNAUD	BRIGADIER-CHEF CS PN
0476327	DELLINGER ALEXANDRE	BRIGADIER-CHEF CS PN
0227685	FILIN MATTHIEU	GARDIEN DE LA PAIX
7127912	MDERE AMBDEREMANE	policier adjoint

Date et heure d'avis : (Constaté) Dimanche 1er juin 2025 à 16:30

Date et heure d'arrivée : (Constaté) Dimanche 1er juin 2025 à 16:30

Date et heure de départ : (Constaté) Dimanche 1er juin 2025 à 17:40

Compte-rendu : SOMMES REQUIS PAR NOTRE POSTE POUR un AVP MATÉRIEL.
SUR PLACE, UNE BRANCHE D ARBRE EST TOMBEE SUR UN VÉHICULE EN CIRCULATION.
PAS DE BLESSÉS.
LA BRANCHE A DÉFORMÉE LE TOIT, BRISEE ET TRAVERSEE LE PARE-BRISE POUR S ENCASTRER DANS LE TABLEAU DE BORD.
VL PRIS EN CHARGE PAR LE GARAGE FANDOS.
AVIS AUX SERVICES TECHNIQUES POUR NETTOYAGE CHAUSSEE
CIC AVISE
Ville de Givors

Personnes impliquées (1)

VICTIME | M. lorenté pascal

Type : personne physique

Date de naissance : 20/04/1961

Lieu de naissance : givors

Adresse : 4 Rue Michel Alarcon 69700 Givors

Téléphone(s) : 0664961328

Véhicules impliqués (1)

V.L. seul | ford | DS523RH

